

Parcours individualisés de formation



Campagne de retrait et dépôt du dossier complet
16 août au 15 septembre 2022 inclus

CONDITIONS d'ELIGIBILITE à la date de la commission (3 novembre 2022)

Demandeur d'emploi : ou **Salarié /patenté :**
Au moins 6 mois de pointage *justifier d'au moins 24 mois d'expérience*

La formation doit **débuter au cours du 1^{er} semestre 2023**

Cette campagne concerne l'attribution de 5 aides financières.

1. RETRAIT DU DOSSIER

Formulaire Candidature PIF / Check-list / Arrêté des métiers prioritaires /
Questionnaire de motivation-Enquête métier.

2. DEPOT DU DOSSIER COMPLET

Pour déposer le dossier, un **RDV doit être demandé par mail**
avant le 8 septembre 2022 à dfpc.parcours-mobilite@gouv.nc

Vous souhaitez avoir des informations :



Site DFPC NC <https://dfpc.gouv.nc/> :
conditions d'éligibilité, textes réglementaires,
formulaire, documents annexes.